



HAL
open science

La (sur)fréquentation du littoral Une analyse sociologique à partir du cas des Calanques marseillaises

Carole Barthelemy, Cécilia Claeys

► To cite this version:

Carole Barthelemy, Cécilia Claeys. La (sur)fréquentation du littoral Une analyse sociologique à partir du cas des Calanques marseillaises. Samuel Robert & Hélène Melin. Habiter le littoral, Université de Provence, pp.25-38, 2016, 979-10-320-0084-7. hal-01757824

HAL Id: hal-01757824

<https://hal.science/hal-01757824>

Submitted on 8 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La (sur)fréquentation du littoral

Une analyse sociologique à partir du cas des Calanques marseillaises

Carole Barthélémy et Cécilia Claeys

Résumé

À partir d'une expérience de recherche interdisciplinaire, cet article propose un retour réflexif sociologique sur la notion de (sur)fréquentation du littoral. La question de la (sur)fréquentation a en effet été au cœur des débats relatifs à la création du Parc national des Calanques. Dans ce contexte, une enquête sociologique qualitative a été réalisée en mer et sur terre (125 entretiens semi-directifs), afin de saisir le point de vue des usagers eux-mêmes. L'analyse révèle que les discours relatifs à la (sur)fréquentation du littoral se structurent autour de trois problématiques interconnectées : la fréquentation vécue, le rapport à la nature et le rapport à la réglementation.

Mots-clés

Calanques (Marseille), enquêtes qualitatives, loisirs de nature, sociologie, sur-fréquentation du littoral.

La (sur)fréquentation des espaces naturels littoraux constitue un enjeu récurrent dans le domaine de la protection de l'environnement. L'afflux de visiteurs sur des espaces considérés comme « fragiles » au niveau écologique constitue une préoccupation majeure en termes de gestion durable, devant concilier la préservation des écosystèmes et l'accès à ces espaces. Depuis leur création, les gestionnaires des parcs nationaux ou régionaux, des forêts ou des littoraux sont amenés à estimer quantitativement la fréquentation des espaces dont ils ont la responsabilité (Laslaz *et al.*, 2015). Dans cette logique, la notion de (sur)fréquentation décrit l'étape ultime dans le cadre de laquelle l'impact des usagers a atteint sa limite quant à la durabilité des milieux naturels. Piétinements, perturbations pour la faune locale, déséquilibres induits par les usages conduisent les gestionnaires à contrôler leurs territoires

d'action, à l'aide majoritairement d'approches statistiques et comptables, légitimant la fermeture ou l'aménagement des sites concernés.

Cette relation entre la gestion et la fréquentation des espaces naturels souffre, cependant, d'un déficit de prise en compte des points de vue des usagers eux même ¹. Ces derniers ne seraient, dès lors, plus seulement considérés comme impactant les milieux naturels mais également comme des acteurs, partie prenante de ces milieux et pouvant apporter des éléments de compréhension de leurs rapports aux espaces naturels.

C'est dans cette perspective qu'une recherche interdisciplinaire reliant les sciences de la vie (écologie végétale, océanographie) et les sciences sociales (sociologie, économie) a été réalisée sur ce qui, lors de la recherche, était le territoire du futur parc national des Calanques (PnCal) ². L'objectif de la recherche était de mettre en perspective les données issues de l'écologie concernant des espèces végétales situées en milieu marin et sur la frange littorale et des données issues de la sociologie et de l'économie concernant la thématique de la (sur)fréquentation. Si pour les écologues, il s'est agi de mesurer et d'estimer l'impact de la fréquentation sur des espèces végétales considérées comme « patrimoniales », les sociologues ont questionné la notion de (sur)fréquentation « en situation » : comment les principaux concernés, les usagers, caractérisent-ils cette (sur)fréquentation ? La vivent-ils comme telle ? Comment y font-ils face ? Comment appréhendent-ils de potentielles réglementations quant à la gestion de cette (sur)fréquentation ? Le massif des Calanques présente un cadre naturel à proximité de Marseille et offre un caractère inédit au premier parc national issu de la loi du 14 avril 2006. Que signifie la protection d'un espace naturel enserré dans un tissu urbain dense et situé sur un littoral méditerranéen à l'attrait incontesté ?

Afin de fournir des éléments de réponses à ces questions, cet article revient tout d'abord sur le cadre théorique développé par la sociologie française et nord-américaine concernant la (sur)fréquentation de la nature. Après une présentation des matériaux d'enquêtes et de la démarche qualitative mise en œuvre, la restitution des résultats est organisée en trois principaux thèmes, rendant compte respectivement de trois ensembles de représentations sociales concernant la fréquentation, la réglementation et l'image de nature associées aux Calanques. La mise en perspective de ces trois ensembles permet de proposer un autre cadre d'analyse scientifique de la fréquentation des espaces naturels.

1 Si l'organisation de concertations, notamment dans le cadre de la création des Parcs Nationaux vise une prise en compte accrue du point de vue des usagers (loi du 14 avril 2006), les analyses en sciences sociales convergent pour souligner les processus sélectifs et inégalitaires à l'œuvre, limitant les possibilités d'expression du « grand public », que ce soit dans les Calanques ou sur d'autres territoires (Deldreuve *et al.*, 2012 ; Claeys, 2014 ; Larrère *et al.*, 2009).

2 Programme de recherche FHUVEL, Caractérisation de la fréquentation littorale et détermination d'indicateurs de vulnérabilité écologique pour définir des modes de gestion durable - Cas de la bande littorale du Parc national des Calanques, sous la direction de Ludivine Le Mire-Pêcheux & Thierry Tatoni, Programme de recherche LITEAU 3, ministère de l'Écologie, Parc National des Calanques, IMBE, LPED, DESMID, COM, Gis Posidonie.

La (sur)fréquentation des espaces naturels au prisme de la sociologie

La sociologie tend à privilégier une lecture de la fréquentation des espaces naturels en tant que processus socialement construit (Chamboredon, 1985 ; Picon, 1991). Il s'agit de ce point de vue de rendre compte du caractère socialement marqué de la fréquentation et des représentations de la nature et du littoral et de façon corollaire de leur conflictualité potentielle (Picon, 1987 ; Claeys *et al.*, 1999). Le capital économique et le capital culturel constituent des facteurs discriminants permettant, ou non, l'appropriation matérielle ou symbolique de la nature. Ainsi, les classes sociales les mieux dotées en capital économique seraient en mesure de s'approprier matériellement la nature et le littoral (Pinçon *et al.*, 2007) par l'acquisition foncière, la fréquentation de stations de luxes et/ou les pratiques de prélèvements « nobles ». Tandis que les classes sociales mieux dotées en capital culturel qu'elles ne le sont en capital économique (typiquement les couches moyennes intellectuelles) seraient porteuses d'une appropriation symbolique de la nature en tant que revendication d'un modèle de représentation et de fréquentation inspiré des modes d'observations scientifiques. Ce rapport intellectualisé à la nature est essentiellement à visée contemplative et d'apprentissage culturel. Enfin, les couches populaires moins dotées en capital, qu'il soit économique ou culturel, se caractériseraient par des usages à visée productive, comme les jardins ouvriers, la fréquentation des chasses communales, la pratique de la cueillette, ou des pratiques de détente sans visée éducative déclarée, ce rapport populaire à la nature associant détente et prédation pouvant apporter quelques compléments à des revenus faibles ou moyens (Chamboredon, 1985 ; Picon 1991).

Ces approches peu ou prou d'influence bourdieusienne ont récemment trouvé un renouveau avec l'importation dans la sociologie française du cadre théorique nord-américain de l'*Environmental Justice* (Theys, 2005 ; Chaumel *et al.*, 2008). L'analyse porte dès lors sur les inégalités écologiques et/ou environnementales, en tant que formes d'inégalités d'accès aux ressources et aux aménités naturelles qui se mêlent aux autres formes d'inégalités sociales (au sens large du terme, c'est-à-dire sociales, économiques, culturelles, ethniques, etc.) (Deldreuve, 2011). Les Calanques ont été un des terrains privilégiés de mobilisation de ce cadre théorique nouveau en France grâce à l'impulsion de l'équipe de recherche animée par Philippe Deboudt et Valérie Deldreuve (2012) qui a proposé une analyse du processus de concertation menant à la création du Parc national des Calanques. La question de la (sur)fréquentation est abordée par l'équipe en tant qu'objet de débats et de conflits durant le processus de concertation.

Ces différents travaux relatifs à la (sur)fréquentation de la nature et du littoral ont en commun leur caractère principalement disciplinaire, c'est-à-dire interne aux sciences humaines et sociales. Le programme de recherche dont est issu cet article est en revanche interdisciplinaire, réunissant différentes disciplines des sciences de la vie (écologie terrestre et océanographie) et des sciences humaines et sociales (sociologie et économie). Outre les productions interdisciplinaires que ce travail a permis (Claeys *et al.*, 2011 ; Tatoni *et al.*, 2013), cette expérience offre aussi l'occasion d'un retour réflexif sur notre propre discipline, la sociologie. En amenant le chercheur à être à l'écoute des questionnements et des concepts des autres disci-

plines impliquées, l'interdisciplinarité est l'occasion d'interroger les taxonomies des uns et des autres. À ce titre, le propos de cet article est de questionner la notion de « sur-fréquentation » mobilisée par les naturalistes, scientifiques et gestionnaires. En retour, cette expérience de recherche a permis de mettre à l'épreuve du terrain les analyses déterministes des pratiques de nature, révélant la nécessité de développer une lecture plurifactorielle de la fréquentation des Calanques et des discours sur ce territoire.

De l'enquête par entretiens semi-directifs à la construction d'idéaux-types

L'enquête sociologique a porté sur des catégories d'usagers choisies en fonction des problématiques écologiques que sont la durabilité de deux espèces végétales emblématiques des Calanques : les phryganes (formations végétales du littoral) et l'herbier de *Posidonia oceanica* (formation végétale sous-marine). À ce titre, ont été retenus, les plaisanciers, les plongeurs et les usagers terrestres de la bande littorale. Au total, 125 entretiens ont été réalisés entre 2009 et 2010 : 44 plaisanciers répartis entre les Calanques de Sormiou et du Frioul ; 13 plongeurs, responsables de club et 68 promeneurs rencontrés entre le Frioul, le mont Rose, les Goudes et Callelongue. Le recueil des données privilégie une approche sur site, hormis pour les plongeurs. Pour des raisons techniques, il est difficile de pouvoir longuement interroger les plongeurs en mer. Pour pouvoir saisir la diversité des usages, les enquêteurs se sont rendus sur site à différents moments de la saison estivale, de la journée et de la soirée, en semaine, en week-end, en période de vacances et en période scolaire. Les grilles d'entretien ont été construites de façon interdisciplinaire. Rédigées par les sociologues de l'équipe afin de respecter les règles méthodologiques, elles ont intégré les demandes et les questionnements des autres disciplines et partenaires du programme.

Un volet commun aux entretiens portait sur les représentations des calanques, l'évaluation subjective de la (sur)fréquentation des calanques et l'opinion sur le sujet, la connaissance et l'avis concernant le projet de Parc national (période d'enquête antérieure à la création du Parc), les connaissances de la faune et la flore et le point de vue sur l'évolution dans le temps du site fréquenté. Des questions spécifiques aux différents types d'usagers ont également été formulées dont un focus particulier sur les espèces étudiées par les écologues et océanographes de l'équipe : phryganes et herbiers de posidonie. Enfin, concernant les plaisanciers, leurs habitudes en termes de mouillage et leur estimation du niveau de (sur)fréquentation du site de mouillage au moment même où l'entretien était réalisé ont été ajoutées.

Enregistrés, avec l'accord des interviewés, les entretiens ont été intégralement retranscrits, puis soumis à un traitement manuel et informatisé (logiciel N'Vivo). Le recours à l'entretien semi-directif permet d'identifier les champs lexicaux des usagers, leurs domaines référentiels et leurs logiques argumentatives. Le propre des discours vernaculaires est d'échapper à la logique formelle, recourant à ce que Jean-Blaise Grize (1993) nomme la logique naturelle. Ce concept rend compte de l'aptitude du langage ordinaire à restituer des argumentations plurielles permettant, contrairement à la logique formelle, de faire cohabiter chez un même individu des

assertions antinomiques. Cette pluralité de la pensée sociale particulièrement exacerbée au sein du corpus de données ici recueilli amène à opter pour le recours à l'outil d'analyse classique formalisé par M. Weber, l'idéaltype. L'idéaltype au sens wébérien n'est pas un idéal en termes de valeurs, mais une reconstruction stylisée dont les traits saillants sont soulignés, permettant de dégager des caractéristiques épurées d'une situation observée complexe. Il ne s'agit plus dès lors de répartir les individus ou les situations en catégories plus ou moins homogènes, mais de produire un modèle d'intelligibilité permettant la comparaison entre les situations et les individus par une mise en regard avec les idéaux-types. Tout d'abord, ont été identifiés trois principaux thèmes fournissant un éclairage direct sur la question de la (sur)fréquentation : la fréquentation vécue, le rapport à la nature et le rapport à la réglementation. Le découpage thématique informatisé a permis d'affecter de façon exhaustive ces trois thèmes aux extraits correspondants des 125 entretiens. Puis, pour chaque thème ont été dégagés, grâce à une lecture analytique non informatisée, les traits saillants permettant de définir des idéaux-types.

La (sur)fréquentation vécue ou le partage tacite d'un espace commun

Le propos de cette première partie est de mettre au cœur de l'analyse les discours des usagers eux-mêmes sur la (sur)fréquentation des Calanques en général et leur fréquentation en particulier. Ce faisant, il s'agit moins de mettre en regard une (sur) fréquentation perçue (d'emblée postulée comme erronée) et une fréquentation objectivée (d'emblée considérée comme indiscutable) que de prendre au sérieux les discours des usagers sur la fréquentation en tant qu'expression d'expériences sensorielles, de stratégies individuelles et de revendications sociales et politiques. De la diversité des discours recueillis concernant la (sur)fréquentation des Calanques, six idéaux-types peuvent être dégagés :

Pas de (sur)fréquentation : ces usagers considèrent que les Calanques et les archipels ne sont pas sur-fréquentés. Au sein de ce type de discours, deux postures se dégagent :

- ***Il y a de la place pour tout le monde*** : les usagers considèrent que la capacité de charge n'est pas atteinte. Ce promeneur pédestre, sur le Frioul explique :

Il y en a tellement qu'on arrive toujours à trouver une calanque où on n'est pas les uns sur les autres, pas entassés quoi.

Ce plongeur hésite, puis précise :

Moi, je pense pas qu'elles soient trop fréquentées... Enfin, si elles sont, elles sont trop ou... fréquentées, ça je peux pas dire réellement, elles sont fréquentées mais par contre je trouve que les gens qui les fréquentent les respectent énormément, parce que quand vous vous promenez quelque part, que ce soit sur les îles ou dans les calanques, vous ne trouvez pas de poubelles. Chose qui n'est pas respectée pareillement, sur la mer. Donc les gens, et les gens qui font la démarche d'aller dans les calanques, c'est des gens qui veulent découvrir, qui veulent profiter donc, d'eux-mêmes, je pense qu'ils protègent cet environnement, voilà.

- **Le déni stratégique** : anticipant les conséquences réglementaires et gestionnaires de l'identification d'une situation de sur-fréquentation pouvant affecter leur propre mode de fréquentation du site, certains usagers sont dans une posture de déni stratégique. Cette promeneuse pédestre, au Frioul, se méfie ainsi de la sorte : « Il y a du monde mais il faut se méfier des restrictions car ça pourrait être pour nous ». De même, cet autre promeneur du Frioul : « Non mais il ne faut pas dire trop fréquenté parce que c'est bien que tout le monde en profite de ces endroits là ». Cette plaisancière, interrogée sur sa perception de la fréquentation des Calanques répond : « C'est la question piège ça ».



Photo 1. La Calanque de Sormiou. (photo C. Claeys)

Le dimanche 12 juin 2011 à 12h, 24 bateaux au mouillage, est-ce une fréquentation « acceptable » ?

Une (sur)fréquentation acceptée/négociée : ces usagers considèrent que les Calanques et les archipels sont très, voire trop fréquentés, tout en prônant des postures d'acceptation (photo 1) et/ou de négociation.

- **Posture égalitaire et solidaire** : cette posture amène les usagers à souligner la forte fréquentation des Calanques et des archipels tout en argumentant en faveur du libre accès à tous aux aménités environnementales. Cette posture peut aussi convoquer une forme d'altruisme stratégique, fondée sur l'idée que l'on ne peut pas interdire aux autres ce que l'on souhaite libre d'accès pour soi-même. Elle convoque aussi le registre de la solidarité et de l'entre-aide, notamment chez les usagers marins. Cette posture est récurrente chez les différents usagers terrestres et marins. Les formules éloquentes sont légions. Chez les usagers terrestres par exemple : « Je suis pour la libre circulation des gens, donc on ne peut pas non plus interdire », ou bien « Il faut partager, pourquoi il n'y aurait que des privilégiés qui profiteraient du paysage ? », ou encore, « Pour moi, la nature appartient à tout le monde, tout le monde a le droit d'accéder quand il veut ». Ce plaisancier au Frioul souligne : « Ça appartient à tout le monde, on a une chance inouïe de pouvoir en profiter ». Plus loin, il loue les formes de solidarité entre plaisanciers : « En plus, ces sympathiques personnes nous

ont aidé à accoster (...) En bateau, on est là pour s'entraider, c'est quand même un milieu, entre guillemets, hostile ».

- **Stratégies d'évitement/isolement** (négociation spatio-temporelle) : cette posture, basée sur le constat de situation de forte fréquentation des Calanques et des archipels, développe des stratégies d'évitement des lieux et des périodes les plus fréquentés, opposant en particulier haute-saison et hors saison, heures matinales et milieu de journée, sites proches et accessibles et sites plus éloignés demandant connaissance des lieux et effort physique (et/ou compétence technique) pour accéder. Cette stratégie d'évitement contribue à des formes de répartition des usagers, tout particulièrement chez les plaisanciers, par exemple en s'orientant vers un site de mouillage voisin si le premier visé est jugé trop plein. Ce plaisancier au Frioul explique : « On passe la matinée ici. On est venu directement ici pour profiter de la tranquillité avant qu'il y ait beaucoup d'arrivants ». Plus loin, il témoigne d'un certain effet de répartition des usagers : « Vous savez, tous les gens, quand ils approchent, ils voient que c'est plein, et ils font demi-tour ». Une promeneuse à Callelongue : « Mais après dès que tu marches un peu plus loin t'as plus personne quoi ».



Photo 2. Sur-fréquentation ou mal-fréquentation ? (photo C. Claeys)

Un parking non organisé, site Marseilleveyre, secteur Baie des singes, le dimanche 5 avril à 14h20.

Une (sur)fréquentation dénoncée : ces usagers considèrent que les Calanques et les archipels sont trop fréquentés (photo 2).

- **Dénonciation de la (sur)fréquentation** : la dénonciation en bloc d'une situation de sur-fréquentation chronique est peu fréquente parmi les usagers rencontrés. Elle tend à être accompagnée, lorsqu'elle est exprimée, par des nuances ou bien prend la forme de stigmatisation de certains usagers. Cette cabanonnière de Callelongue s'insurge contre les autres usagers : « On veut plus personne. Des sans-gênes. Parce qu'en plus sous couvert de protection de la nature, ou aimer la nature, leurs poubelles, c'est quand même nous qu'on se les coltine ». Ce promeneur dénonce la sur-fréquentation selon un registre identitaire, sinon xénophobe : « L'été, trop de monde, ils viennent de Hollande, on n'est plus chez nous ».

- **Distinguo entre quantité et qualité de la fréquentation** : cette posture introduit une nuance en différenciant une caractérisation quantitative et qualitative de la fréquentation. De ce point de vue ce qui perturbe le plus les milieux et/ou les humains est moins le grand nombre d'usagers que leurs comportements (potentiellement) irrespectueux, distinguant sur-fréquentation et mal-fréquentation (Deldrève *et al.*, 2012). À ce titre, des formes de grégarité peuvent être consenties dès lors que les belligérants souscrivent au code de bonne conduite. Ce pêcheur à pied au Frioul différencie les usagers qui méritent les Calanques et les « autres » : « Quand les gens marchent, comme on dit, ils ont mérité les Calanques, ce qui m'emmerde, c'est quand les gens arrivent, qui ont la voiture et débarquent pour aller au restaurant ». Ce randonneur se félicite du comportement respectueux de certains : « C'est que les gens comme c'est pratiquement que des randonneurs, et puis comme il faut venir il faut être motivé quand on vient dans les calanques, il faut au moins marcher vingt minutes, il faut ... Donc oui voilà on trouve des gens respectueux quoi et ça c'est bien ». Ce plongeur résume ainsi son point de vue : « Non, trop fréquentées non, mal fréquentées peut-être ». Un autre plongeur utilise une expression proche : « Trop fréquentées non. Mais pas assez respectées ».

Les discours concernant la (sur)fréquentation apportent un certain nombre de nuances à une représentation univoque et globalisante que suppose le recours à cette notion. Celle-ci est, en effet, spatialement et temporellement située par les usagers du littoral et explique qu'une minorité de personnes interrogées se rallie à l'idée que les Calanques seraient sur-fréquentées. Ce résultat permet, en retour, d'interroger la portée idéologique de cette notion qui a été et est utilisée aussi bien par les « pro » Parc justifiant ainsi de la nécessité de la protection que par les « anti » Parc qui brandissent la sur-fréquentation comme une conséquence inévitable de la création du Parc.

Les représentations sociales des Calanques en lien avec leur (sur)fréquentation : la frontière floue entre Nature sauvage et Nature de proximité

Aujourd'hui espace naturel protégé, en tant que Parc national de France, les Calanques et les archipels ont tour à tour, mais aussi simultanément, été un lieu de prélèvement de la ressource, de loisirs, de projections symboliques et identitaires. Cette histoire des Calanques et leurs symboliques donnent aujourd'hui à voir chez les usagers des rapports variés à la nature. Les discours des usagers concernant la (sur)fréquentation sont directement liés à leurs représentations sociales de la nature en général et des Calanques en particulier. Du corpus d'entretiens, six idéaux-types ont ainsi été dégagés :

Un haut-lieu de nature sauvage et remarquable : les Calanques et les archipels sont sublimés en haut-lieu de nature. Leurs qualités paysagères et/ou floristiques/faunistiques en font une nature remarquable et exceptionnelle. Cet usager terrestre mobilise la métaphore théâtrale : « c'est magnifique, c'est un spectacle ». Ces usagers qu'ils soient terrestres, marins ou subaquatiques ne tarissent pas de vocable élogieux pour qualifier cette nature remarquable : « beauté », « joli », « splendide », « magnifique ».

Une nature source de liberté et de tranquillité : les Calanques et les archipels sont associés à des sensations de bien-être parmi lesquelles dominent deux idées fortes : la liberté et la tranquillité. Ce plaisancier évoque le « Bien être, le paradis, le calme ». Les champs lexicaux du repos (« calme », « tranquille », ...) peuvent ici être associés à des considérations spirituelles ou convoquant l'hygiène de vie : « La tranquillité, la paix, le repos, vraiment tout ça, ça a un effet sur la santé... ».



Photo 3. Une nature de proximité : la ville de Marseille au pied du Massif de Marseilleveyre.
(photo C. Claeys)

Une nature de proximité : la nature des Calanques et des archipels est qualifiée par sa proximité d'avec la ville et de façon corollaire son accessibilité (photo 3). Les usagers soulignent tout particulièrement le contraste entre une grande ville toute proche et le caractère sauvage et remarquable du site. Ce plaisancier au Frioul le souligne ainsi : « Ce qui est agréable, c'est la dimension extrêmement sauvage, la beauté du site. Quand on est à deux pas de Marseille. C'est assez exceptionnel ». Ce promeneur s'enthousiasme ainsi : « C'est invraisemblable, quand on est à Marseille et qu'au bout d'un quart d'heure de voiture, on se retrouve là, c'est quelque chose de fantastique ». Des formules synthétiques sont mobilisées par les uns et les autres : « C'est magnifique – le dépaysement sans aller loin, aux portes de Marseille » ou bien « la nature au milieu de la ville » au encore « pour moi c'est la campagne à côté de la ville ».

Une nature fragile menacée (... surtout par les autres) : la fragilité des milieux naturels des Calanques et des archipels est soulignée ainsi que leur dégradation effective ou menaçante. Lorsque la cause de la menace qui pèse sur la nature est mentionnée, elle tend à être imputée à d'autres que soi. Cette désignation d'une nature en danger peut aussi prendre la forme de *mea culpa*, dans la mesure où quelques rares usagers admettent contribuer de par leur pratique à la dégradation des milieux. Ce promeneur souligne : « C'est un site à protéger, voilà il faut les

protéger le mieux possible parce qu'on a un trésor inestimable, il faut en prendre très soin, ce que ne font pas la plupart des gens quand ils viennent dans les calanques ». Une plaisancière au Frioul, pratiquant aussi la pêche avec son époux, fait un lien directement entre la (sur)fréquentation et la ressource : « Plus il y a de bateaux, moins il y a de poissons ».

Une nature résiliente : les usagers relèvent une amélioration de l'état des paysages et/ou des milieux naturels des Calanques et des archipels (reprise post-incendies de la végétation, retour de certaines espèces menacées, ...). Cette plongeuse constate avec plaisir :

On voit de plus en plus de poissons de taille assez importante. Une recrudescence de mérours, l'an dernier, on a même vu des barracudas, donc... Et il y a beaucoup de vie, beaucoup de bancs de poissons, même, c'est très sympa.

Une nature domestique : de ce point de vue, il existerait dans les Calanques et les archipels un lien étroit entre le naturel et l'anthropique, soit parce que la frontière qui les sépare est perméable, soit parce qu'ils entretiennent des rapports de complémentarité (valorisation paysagère des villages de cabanon et des épaves sous-marines, ...). Cette nature est propice à des formes d'appropriations symboliques exprimées par exemple par des formules telles que « c'est mon jardin ». Ce plaisancier au Frioul, exprimant ce que les Calanques et les archipels évoquent pour lui : « C'est mon jardin que j'aime, que j'aime bien fréquenter, un jardin ». Un autre, évoquant Morgiou et Sormiou décrit : « L'ambiance jolie, il y a le côté des cabanons qui sont un petit peu pittoresques ». Cet usager du Mont Rose se félicite des plantations réalisées par un habitué des lieux :

Alors je ne le vois plus, mais vous verrez il y a en plus certaines espèces qui viennent de Monaco ou autre enfin des espèces vraiment qui vivent en milieu sec, qu'il a planté donc certaines ont poussé... Donc il m'avait montré il y a quelques années tout ce qu'il avait planté. Oui oui j'avais parlé longuement avec lui. C'est vraiment un amoureux des calanques, de ce lieu si particulier du Mont Rose et même les cactus tout ça c'est pas venu tout seul quoi. Ben je ne sais pas si c'est un amateur ou un professionnel mais il avait certaines espèces et d'autres espèces, donc ils les avaient choisi parce qu'elles n'allaient pas coloniser puisqu'il a dit selon les espèces qu'on plante elles risquent de coloniser tout le site et donc ce serait dommage.

Ainsi, les discours des usagers apportent des nuances dans les représentations sociales du littoral et des Calanques. Même si le noyau dur des représentations concerne la beauté et l'évocation d'un territoire « sauvage », d'autres évocations tendent à complexifier ce qui pourrait apparaître comme un espace exclusif. Bien au contraire, les Calanques relèvent également d'un espace apprécié car situé aux marges de la ville et rapidement accessible. Ces représentations nuancées entre Nature Sauvage et Nature de proximité représentent des éléments explicatifs quant aux positionnements tolérants à l'égard de la (sur)fréquentation.

L'(in)acceptation de la réglementation, une autre façon de dénoncer/contester la (sur)fréquentation

Les implications réglementaires de la création du PnCal font parties des préoccupations fortes des usagers rencontrés. La limitation de l'accès aux Calanques et la régulation des usages sont les principales questions discutées par ces derniers, faisant écho à leur discours sur la (sur)fréquentation et ses implications sur la nature. Ne se résumant pas à un seul « pour » ou « contre » la réglementation, les discours recueillis peuvent être restitués à travers cinq idéaux-types :

Adhésion à une réglementation accrue : de ce point de vue, le développement d'une réglementation accrue de l'accès aux Calanques et aux archipels, dans le contexte de la création du Parc National est désirée ou tout au moins considérée comme inévitable, à travers deux niveaux d'adhésion, qu'il convient de distinguer.

- **Demande (vindicative) de réglementation accrue** : ces usagers considèrent que la réglementation existante doit être renforcée. Il convient de souligner que ces appels à une réglementation accrue tendent à être adressés à l'encontre d'autres usagers, révélant dans ce cas l'existence de conflits de représentation et d'usages. Ce plongeur dénonce le manque de contrôle et de réglementation de certaines pratiques :

Quand on voit des jet ski, passer à cinquante mètres, à vingt-cinq mètres d'un bateau de plongée, euh, d'être en plein, au large avec un jet ski, disons des jet ski, mais il y en a d'autres aussi hein, des bouées tractées par des bateaux et n'importe comment. Ça, on ne voit rien et surtout aussi ce manque de protection le soir quoi, la nuit, la nuit, il se passe beaucoup de choses plus dangereuses et importantes. Bon, plus de braconnage, on va dire, il n'y a rien non plus sur ça, ça, je trouve ça dommage.

- **Acceptation (résignée) d'une réglementation accrue** : ces usagers soulignent que dans le cadre de la création d'un Parc national un renforcement de la réglementation est inévitable. Ils s'y résolvent, acceptant avec plus ou moins de résignation l'idée de voir leur actuel mode de fréquentation du site affecté par cette réglementation accrue. Ce plaisancier au Frioul évoque l'effet de la création du PNF sur les mouillages forains :

Le mouillage forain ça abîme les fonds. Donc un de ces jours, ça va être interdit. C'est absolument inévitable (...) que ce soit un peu plus géré. Voilà, moi je trouve que c'est plutôt une bonne chose, si ça en ferme pas l'accès (...) accepter des contraintes parce que si on veut que dans vingt ans ou dans trente ans on en profite encore, ben il faut préserver tout ça. C'est quand même un site remarquable et c'est quand même étonnant que ça n'ait pas été fait plus tôt.

Refus de réglementation accrue : les oppositions à l'encontre d'une réglementation accrue s'organisent selon deux postures caractérisées par deux niveaux différents de radicalité.

- **Réglementation existante jugée suffisante** : de ce point de vue, les usagers ne contestent pas le principe de réglementation, mais estiment que la réglementation existante est suffisante, qu'il serait excessif de la renforcer. Ce type de posture tend à être accompagné d'une remarque soulignant le fait qu'il conviendrait de faire correctement appliquer la réglementation existante avant de légiférer de nouveau. Ce promeneur mentionne en particulier les enjeux fonciers : « C'est le cas pour les constructions immobilières qu'il suffirait de respecter ».

- **Rejet du principe de réglementation et sentiment d'injustice** : cette posture de rejet et d'opposition est propice à des formes de radicalisation. Les usagers l'adoptant refusent la mise en cause de leur mode de fréquentation des Calanques et des archipels, considérant que leurs activités ne dégradent pas les sites. Ils tendent à souligner leur propre attention à la préservation du site qui prévaut à tout outil réglementaire coercitif. Cette posture peut prendre des formes contestataires vis-à-vis de l'autorité publique, mais aussi des scientifiques. Elle est aussi le reflet de sentiments d'injustice. Ce plaisancier refusant de voir un renforcement de la réglementation argumente : « y'a les égouts de Marseille qui s'y jettent là-bas. Alors qu'on dise qu'un bateau comme le mien il va polluer... À côté des égouts ... ».

Alternative éducative et incitative : se voulant un compromis entre acceptation et refus de la réglementation, ce type de posture propose une sorte de troisième voie prônant le recours à l'information, la sensibilisation et l'éducation des usagers. Ce promeneur met en regard prévention et répression : « Oui faire de la prévention plutôt que de la répression voilà ». Un autre raisonne en termes d'éducation : « Par contre qu'on éduque les gens au respect des lieux... ». Celui-ci mentionne la question du personnel de terrain : « Il manque du personnel pour surveiller et informer ». Ce plongeur propose :

J'ai la proposition que l'on ne parte pas dans l'idée de restriction et de réglementation, je pense qu'il est plus important d'informer, de communiquer un petit peu l'état d'esprit et un petit peu le pourquoi du comment, mais pas seulement aux acteurs de la mer, mais sur un plus grand, large public. Et puisque, tout le monde, sincèrement, si on explique les choses un peu, le pourquoi du comment, tout le monde est capable de le comprendre, surtout nous, acteurs de la vie maritime de la baie de Marseille, c'est notre travail, donc on a tout intérêt nous, à le conserver. Pour le conserver, il faut qu'on puisse le respecter, alors bon, tout le monde ne le fait pas, parce que c'est une certitude, sinon on n'en serait pas là. Donc oui, je ne pense pas qu'il faille partir dans une espèce de réglementation comme j'ai pu entendre dire, de délimiter une zone protégée qui sera interdite d'accès, de mouillage, de plongée, d'activités...

Ces différents rapports à la réglementation rendent compte de la tension entre individuel et collectif, entre liberté d'accès et protection des milieux. Les différents rapports à la réglementation exprimés par les usagers sont une autre façon pour ces derniers de parler de la (sur)fréquentation. N'hésitant pas, le temps de l'entretien sociologique, à se faire force de proposition réglementaire, ces usagers dénoncent moins une (sur)fréquentation absolue qu'il faudrait dès lors limiter qu'une mal-fréquentation (Deldreuve *et al.*, 2012), dont la gestion peut prendre la forme d'une régulation de certains usages (ceux n'étant pas pratiqués par le locuteur) ou bien d'une alternative pédagogique, qui permet de concilier, au moins au niveau discursif, des exigences contradictoires : la protection des milieux et la massification de sa fréquentation.

Conclusion

L'analyse de la (sur)fréquentation des Calanques à partir des discours des usagers met en évidence des nuances dans son appréhension. Celle-ci n'apparaît pas de manière

uniforme, partagée entre le déni, la négociation ou la dénonciation. Ces nuances renvoient également à des représentations sociales divergentes des Calanques : haut-lieu de nature sauvage, fragile ou résiliente, domestique ou de proximité.

De plus, l'accessibilité aux Calanques repose sur un sentiment d'accès égalitaire à la nature, vécu comme une réelle opportunité à proximité de la ville de Marseille. La volonté de ne pas réglementer trop fortement les usages renvoie systématiquement à son propre usage de la nature que l'on tient à préserver, atténuant certainement, face à l'enquêteur, les désagréments de la (sur)fréquentation.

Si réfléchir en termes d'idéaux-type permet de souligner la diversité des points de vue des usagers, il resterait à systématiser les interconnexions complexes qui se tissent entre les trois catégorisations présentées. Il n'y a pas de correspondance immédiate et évidente entre l'idée, par exemple, que les Calanques seraient en danger et le souhait d'une réglementation plus forte. Cette approche sociologique permet d'envisager les « effets néfastes des impacts anthropiques » (pour reprendre une expression consacrée) de manière moins univoque et de donner une place aux discours relatifs aux vécus et aux sentiments des usagers. Leurs nuances et leurs agencements parfois contradictoires rappellent la nécessité de développer des approches complexes quant à la (sur)fréquentation de la nature là où l'uniformisation statistique laisserait croire que seules les normes et leurs hypothétiques respects pourraient constituer la solution idéale dans la recherche d'une gestion durable des littoraux.

Bibliographie

- CADORET A. (dir.), 1985, *Protection de la nature. Histoire et idéologie*, Paris, L'Harmattan, 245 p.
- CHAMBOREDON J.-C., 1985, « La naturalisation de la campagne : une autre manière de cultiver les simples ? », in *Protection de la nature, Histoire et idéologie : de la nature à l'environnement*, Cadoret A., (sous la direction de), Paris, L'Harmattan, p. 138-151.
- CHAUMEL M., LA BRANCHE S., 2008, Inégalités écologiques : vers quelle définition ? *Espace populations sociétés*, 1, p. 101-110.
- CLAEYS C., 2014, Créer un parc national des Calanques : préserver, partager ou confisquer un patrimoine socio-naturel ? *Annales de Géographie*, 123 (698), p. 995-1015.
- CLAEYS C., BARTHÉLÉMY C., TATONI T., BONHOMME P., 2011, Protected Areas and Overuse in the Context of Socio-Natural Changes : An Interdisciplinary French Case Study, *International Review of Social Research*, 1 (3), p. 73-92.
- CLAEYS-MEKDADE C., NICOLAS L., 1999, De la plage appropriée à la plage patrimonialisée. Analyse de pratiques balnéaires « déviantes » sur le littoral camarguais : l'exemple de Piémanson et Beauduc, *Méditerranée*, 4, p. 27-33.
- DELDREVE V., 2011, Préservation de l'environnement littoral et inégalités écologiques, *Espaces et sociétés*, 144-145, p. 173-187.
- DELDREVE V., DEBOUBT P. (dir.), 2012, *Le Parc national des calanques - Construction territoriale, concertation et usages*, Versailles, Éditions Quae, 229 p.
- DELDREVE V., HÉRAT A., 2012, Des inégalités garantes de la protection des Calanques ? *Vertigo*, [en ligne], 12 (2), < <https://vertigo.revues.org/12700>>.
- LARRÈRE R., LIZET B. et BERLAN-DARQUÉ M. (dir), 2009, *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*, Paris, Quae, 240 p.

- LASLAZ L., GAUCHON C., DUVAL M., HÉRITIER S., 2015, *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, 416 p.
- PICON B., 1987, Les conflits d'usage sur le littoral camarguais : protection de la nature et pratiques sociales, *Norois*, t. 34, n° 133-135, p. 73-80.
- PICON B., 1991, Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées, *Sociétés Contemporaines*, 8, p. 87-100.
- PINÇON M. et PINÇON-CHARLOT M., 2007, *Les ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Seuil, 295 p.
- TATONIT. (dir.), 2013, Caractérisation de la fréquentation littorale et détermination d'indicateurs de vulnérabilité écologique pour définir des modes de gestion durable - Cas de la bande littorale du projet de parc national des calanques, rapport final, APR LITEAU, MEDDT.
- THEYS J., 2005, *Les inégalités écologiques, dimension oubliée de l'action publique : entre raisons politiques et explications épistémologiques*, Collection « Inégalités sociales et environnementales », Institut d'Urbanisme de Paris, 11 p.